



Communiqué de presse

Montpellier, le 12 juillet 2024

La chambre régionale des comptes Occitanie a procédé au contrôle coordonné des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération du Grand Cahors et de la commune de Cahors, pour les exercices 2018 à 2023, en examinant leurs délégations de gestion.

Des enjeux démographiques et économiques importants, une situation financière tendue

Éloignée des métropoles régionales, la communauté d'agglomération (CA) du Grand Cahors, et en son sein la commune de Cahors, constitue un pôle urbain de services au sein d'un département rural. Confronté à des enjeux démographiques importants, avec une population vieillissante et une partie de la jeunesse en situation précaire, elle a axé son développement sur une économie présente et une offre de services publics diversifiée, en mettant en œuvre, depuis une quinzaine d'années, de nombreuses actions, notamment en matière universitaire, de rénovation et de construction de logements et de développement économique.

Les deux collectivités connaissent une situation financière tendue, qui appelle à une vigilance budgétaire particulière. Ainsi, afin de faciliter les arbitrages qu'elles seraient amenées à opérer, elles doivent perfectionner leurs outils de suivi et de gestion, afin de disposer, à terme, d'une connaissance précise des coûts complets des services et de s'appuyer sur une prospective financière actualisée.

Deux services publics repris en gestion interne : les crèches et les transports publics

Les collectivités disposent de la possibilité de choisir entre différents modes de gestion des services publics locaux, avec leurs moyens propres ou en externalisant les missions. La commune de Cahors et la CA du Grand Cahors ont décidé de favoriser une gestion interne, qui répond à une volonté de mieux maîtriser la qualité des prestations proposées aux usagers ainsi que les coûts des politiques publiques menées sur un territoire fragile d'un point de vue socio-économique.

En internalisant la gestion de deux crèches situées dans des quartiers fragiles, la ville a choisi d'élaborer une politique globale d'accueil de la petite enfance et de mieux maîtriser les coûts. Le résultat de la première année d'exécution est financièrement positif, avec une baisse du reste à charge pour la commune. Il reste à mettre en œuvre des outils de suivi, afin de pouvoir procéder à une évaluation du service en coût complet, mesurer l'impact de la réglementation ainsi que la qualité du service proposé aux usagers.

S'agissant des transports, après une délégation de service public difficile et émaillée de relations conflictuelles avec le délégataire, la CA s'est interrogée sur la nature juridique de la contractualisation à mettre en œuvre, alors même qu'elle souhaitait instaurer la gratuité du service. Elle a opté pour un marché public de prestations de service, dont le coût est suivi au sein d'un budget annexe.

La gratuité du service de transport urbain proposée aux habitants de l'agglomération du Grand Cahors est financée par le versement mobilités financé par les entreprises locales, ainsi que par la subvention versée par la Région au titre de la compétence transport scolaire, réintégrée par la collectivité depuis 2021. Toutefois, le modèle économique est fragile et devrait conduire la collectivité à s'assurer que sa capacité à dégager une épargne sera suffisante pour le financement des renouvellements des équipements roulants nécessaires au service. Elle doit, à cet effet, prévoir l'établissement d'un programme pluriannuel d'investissement.

N'hésitez pas à partager dans vos articles sur le web et sur les réseaux sociaux, le lien vers notre rapport ([cliquez ici](#)), ou vers notre site internet ([cliquez ici](#)), où il se trouve en libre téléchargement.



Contacts presse : occitanie-communication@crtc.ccomptes.fr

T +33 4 34 22 73 00

Eric Morel eric.morel@crtc.ccomptes.fr

Caroline Froelig caroline.froelig@crtc.ccomptes.fr

Ferdaos Fassih ferdaos.fassih@crtc.ccomptes.fr

CRC Occitanie

500, avenue des Etats du Languedoc – CS 70755

34064 Montpellier cedex 2

[Site internet](#)

